

FOURNIL

Jean

1843 - 1929

Une vie en trois actes

Jean Fournil



Mirepoix, 1920

Fournil

Un nom, une étymologie

Durant l'Antiquité, en Gaule, les individus sont désignés par un nom unique, soulignant généralement une qualité, un métier, une particularité physique ou un lieu. De fait, ce nom ne se transmettait pas et demeurait attaché à l'individu qu'il qualifiait.

L'expansion de l'empire Romain à partir du II^e siècle avant J.C., va diffuser l'usage du nom usité à Rome. Le nom romain se compose alors d'un pré-nom, d'un nom qui se transmet et d'un sur-nom et ce jusqu'au III^e siècle. Ainsi, le nom complet de César est-il *Caius Julius Caesar*. Les Romains comprenaient alors que Caius appartenait à la famille des *Juli* avec la particularité d'être né par *césarienne*.

Les invasions barbares du Ve siècle, vont remplacer l'usage du nom romain par des noms d'origine germanique. On revient alors à la culture celte du nom unique sans transmission au sein de la lignée familiale.

C'est la diffusion du christianisme, en imposant aux baptisés de choisir un nouveau nom d'usage marqueur de leur nouvelle croyance, qui va ré-introduire le nom qualifiant un groupe d'individus appartenant à une même lignée biologique. Désormais, le nom de famille se transmet. Il symbolise le lien de parenté d'un clan.

Au Moyen Age, face à l'accroissement de la population, l'usage du prénom devient nécessaire pour distinguer les individus. Nombreux sont ceux qui deviendront par la suite des noms de famille.

Dès lors, seul le roi peut autoriser un changement de patronyme. Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) François I^{er} oblige la tenue de registres paroissiaux et formalise de fait l'enregistrement des noms de famille. Quant à l'Edit d'Henri II, du 26 mars 1555, il confirme l'interdiction de changer de nom sous peine d'amende. Cette interdiction réitérée au fil du temps tombe en 1793 lorsque la Convention montagnarde donne la liberté de changer de nom et de prénom sur simple déclaration à la municipalité. Face au chaos sécuritaire et administratif engendré, la Convention thermidorienne (1794) met fin à cette liberté en rendant obligatoire le port des prénoms et du nom figurant sur son acte de naissance.

Ce dernier règlement est toujours d'actualité !

Le nom de famille FOURNIL, relève, selon la tradition germanique, d'un métier ou plus précisément d'un lieu spécifique à un métier.

Ce patronyme est issu du latin *Furnum* qui désigne à la fois le boulanger et son instrument de travail, le four. Au fil du temps, le terme de *fournil* va désigner la pièce où se trouve le four du boulanger et où l'on pétrit la pâte.

Il est à noter que, jusqu'au XVIIe s., le mot *fournil* désignera aussi dans les maisons particulières le lieu d'installation du four.

Enfin, *Fournil* devient le surnom du boulanger.



Four à pain. Enluminure extraite du Tacuinum sanitatis (vers 1390-1400).

Bref, vous l'aurez compris, l'ancêtre à l'origine du nom de votre lignée exerçait la profession de boulanger !

Selon les langues régionales et leur parlé, le nom de Fournil se décline en une multitude de variations orthographiques : Fournier, Fournié, Fourniez, Fournieret, Fournierat, Fourneron, Fournierot, Fourney, Fournerie, Fourneau, Defournil, Fornil, Fornilh, Fournille, Fourniol ; la principale étant, en ce qui vous concerne, FOURNILH, en occitan.

Enfin, on peut également observer une féminisation du nom en *Fournille* / *Fournillie* pour quelques aïeules.

Un extrait de signature manuscrite en écriture cursive, montrant le nom 'Catherine Fournille'.

Acte de naissance

4 avril 1843 - Castelnaudary

" n° 82 "

acte
de Naissance
de
Jean-Fournil

48
L'an mil huit cent quarante trois &
le cinq avril, à onze heures d'après midi
par devant nous Silvain Macablat
adjoint au maire de la ville de Castelnaudary
Chef lieu d'arrondissement Communal
du Département de l'Aude, délégué par
le magistrat pour remplir les fonctions
d'officier public de l'état civil de la
dite Ville: Est comparu le nommé
Antoine Fournil, âgé de trente six
ans menuisier, Domicilié dans cette
ville rue de la Basse, le quel nous
a présenté un enfant d'un sexe
masculin né hier à trois heures
du soir, de lui déclarant que
Marie-Petronille son épouse âgée
vingt-neuf ans, & auquel il a
déclaré vouloir donner le prénom de
Jean - les dites déclarations & identifications
faites en présence des sieurs Jean-Baptiste
Labadie, âgé de cinquante un ans
sergent de police, & de Marie-François
Charard, âgé de trente cinq ans
Employé à la mairie, domiciliés
dans cette ville, les quels ensemble
ont signé avec nous le présent acte
de naissance, non les père qui requiert
à dit se savoir après que lecture leur
en a été faite.

Charard

Labadie

Maire

Acte de Mariage

29 janvier 1867 - Mirepoix

N° 2



Jean Pournil
Marie Savary

L'an mil huit cent soixante sept le vingt neuf janvier de ce présent an
Avant nous Pierre Lazare Carayon, agent au maire, délégué par
le conseil municipal rempli les fonctions d'officier de l'état civil de la
Commune de Mirepoix, Canton dudit, déjà autorisé de l'arrêté
sous le sceau publiquement en notre mairie, Jean Pournil
Vannier, âgé de vingt trois ans, demeurant à Mirepoix, rue de
Castellandary, avec le quatre avril mil huit cent quarante trois
fils légitime de Antoine Pournil, demeurant à Mirepoix, et
Mésaud de Courstant au mariage de son fils, et de
Marie Pétronille, née à Mirepoix le trois mai mil huit
cent cinquante neuf, et Marie Savary casturien, âgée de vingt
deux ans, domiciliée et née à Mirepoix, le deux décembre mil huit
cent quarante quatre, fille légitime de Jean Savary serrurier
et de Raymondée Sarré, demeurant ensemble à Mirepoix, ci présent
et Courstant au mariage de leur fille, lesquels nous ont requis de
procéder au mariage projeté entre eux, dont la publication ont été faite
en cette commune le dimanche treize et vingt du courant à midi;
après avoir interrogé d'un côté le futur époux et de l'autre les personnes
autorisées le mariage et l'existence de leur contrat de mariage et
avoir reçu la réponse que leur contrat de mariage a été retenu par
M^r Clavel, notaire à Mirepoix, le deux du courant aucune opposition
même ayant été signifiée par le droit à leur requête après avoir
donné lecture des actes de publication de l'acte de naissance du
futur époux et de l'acte de décès de la future, et les présentés
et aussi des Chapitres V et du Livre du Code Napoléon intitulé du mariage
nous avons reçu de chaque partie l'une après l'autre la déclaration
qu'elle veut se prendre pour mari et femme et nous prononçons
au nom de la loi que Jean Pournil, et Marie Savary
sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé acte en
présence de M^r Jéhu Macaire, menuisier, âgé de trente quatre ans
Louis Bayil, publiaire, âgé de cinquante cinq ans, Antoine Chabaud

ordonné, âgé de quarante ans, D'Andrieu Pierre, menuisier, âgé de
quarante ans, habitant de Mirpou, et il en a été donné lecture
aux parties a leur fin et même d'aucun témoin qui ont signé
avec nous la minute de la future et le jour du futur qui ont
déclaré ne savoir; *Thomassin 7 ans*

Marie Garavoy

Jean Savary fils Macaire

Lombard

Chabaud

Pierre Andree

Cassaignes

curé.

Acte de Décès

22 février 1929 - Mirepoix

plum
N° 9
Fournil
Jean
v^e de Savary
Marie .. 85 ans.

Le vingt deux février mil neuf cent vingt neuf, neuf heures, est décédé en son domicile, rue des Pénitents Blancs, Jean Fournil, né à Castelnaudary (Aude), le quatre Avril mil huit cent quarante trois, vannier, fils de Antoine Fournil et de Marie Béhonille, décédés, veuf de Marie Savary. Dressé le vingt trois février mil neuf cent vingt neuf, dix heures, sur la déclaration de Paul Amouroux, cinquante deux ans, employé, domicilié en cette commune, qui lecture faite, a signé avec Nous Paul Brustier, Maire de Mirepoix.

plum
A. Brustier

Castelnaudary



9. CASTELNAUDARY (Aude) — Entrée de la Rue du Bassin

CASTELN



Binetroy, éditeur

Mirepoix



L'ARIÈGE
299. - MIREPOIX. - EGLISE SAINT-MAURICE (VUE D'ENSEMBLE)



L'ARIÈGE
142. - MIREPOIX
LES COUVERTS (VIEILLES MAISONS TRÈS CURIEUSES)